

siècles, parlant du fond du cœur, déclarait à l'Orateur et aux membres de son dernier Parlement: "Dieu m'a élevée bien haut, mais la gloire de ma couronne aura été d'avoir régné entourée de votre amour." Maintenant, ici, dans le Nouveau-Monde, j'aimerais vous dire, à mon tour, que mon plus grand désir est que, dans les années à venir, je puisse ainsi régner au Canada et rester ainsi présente à vos mémoires.

En ce jour heureux où nous rendons grâce à Dieu pour tout ce dont Il nous a comblés, je Le prie de vous bénir et de vous guider.

Le Secrétaire de Sa Majesté présente à l'honorable Président une copie du discours du Trône.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Sa Majesté de se retirer.

La séance est reprise.

L'honorable sénateur Aseltine, pour l'honorable sénateur Haig, C.P., présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Sa Majesté la Reine.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Aseltine, pour l'honorable sénateur Haig, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que le discours de Sa Majesté la Reine soit pris en considération le mardi 22 octobre 1957.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine, pour l'honorable sénateur Haig, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, lui témoignant la fidélité et l'attachement de cette Chambre et de tous Ses sujets canadiens, exprimant la joie que leur procure la présence de Sa Majesté et de Son Altesse Royale le prince Philippe en ce pays, ainsi que leur profonde reconnaissance à Sa Majesté d'avoir gracieusement ouvert le Parlement, geste historique que les Canadiens n'oublieront jamais.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.